Rappel concernant le don d'organes et la Covid-19

Avril 2020

Dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus (SNDOT) 2020 et plus que jamais, Transplant Québec souhaite rappeler l'importance du don d'organes. Un seul donneur d'organes à son décès peut sauver jusqu'à 8 vies.

Même en contexte de pandémie, il y a de nombreux patients en attente d'une transplantation dont la vie dépend d'un don d'organes. Contribuer à la réalisation d'un don permet aussi d'honorer les volontés des personnes qui ont manifesté leur consentement.

Informations sur le don d'organes en période de pandémie de COVID-19

- Les activités en don d'organes se poursuivent et les donneurs potentiels d'organes doivent être identifiés et référés tel que précisé par la *Procédure type pour le don d'organes*.
- Le don d'organes est prioritaire dans les activités des unités de soins critiques puisque l'accès à la greffe d'organes de donneurs décédés est directement lié à la survie de centaines de personnes en attente qui ont un urgent besoin d'une transplantation.
- ➢ Il n'y a aucun critère d'exclusion systématique dans un contexte de don d'organes. Il s'agit d'une évaluation au cas par cas en fonction du degré d'urgence des personnes sur la liste d'attente pour un organe. Ainsi, un donneur potentiel identifié, même s'il a été déclaré positif à la COVID-19, devrait être référé à Transplant Québec qui, comme toujours, fera l'évaluation appropriée et déterminera si cette référence peut être considérée ou non.
- Lors de l'évaluation des donneurs potentiels d'organes, en plus de l'évaluation et des tests habituels, une évaluation spécifique du risque de transmission potentielle de la COVID-19 est systématiquement réalisée, entre autres par :
 - o un test pour tous les donneurs d'organes potentiels référés à Transplant Québec, ceci peut également inclure un second test de contrôle à 24h d'intervalle. Ce dépistage est toujours réalisé au moment de l'évaluation dans le cadre du don d'organes même si des résultats ont été obtenus précédemment;
 - des critères spécifiques à la COVID-19 ont été intégrés à la qualification du donneur d'organes tel que le prévoit notamment la réglementation de Santé Canada.
- À titre d'établissement central, Transplant Québec est responsable de l'évaluation des donneurs d'organes afin d'assurer la sécurité des receveurs, tout particulièrement par la gestion des risques de transmission de maladies incluant une infection à la COVID-19.
- ➤ Toute l'information relativement aux risques est transmise aux équipes des programmes de transplantation afin que celles-ci soient en mesure d'évaluer les risques et les bénéfices de transplanter les organes proposés pour leurs patients. Cette évaluation inclut également les risques encourus par les receveurs à la suite d'une transplantation.

Compte tenu du fonctionnement actuel dans les circonstances difficiles que nous vivons, il peut être approprié de s'assurer que les patients admis aux urgences des hôpitaux soient plus que jamais considérés pour le don d'organes lorsqu'ils peuvent l'être.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement en faveur du don d'organes ainsi que pour tous les efforts déployés pendant cette période particulièrement exigeante.